

## PUBLICITÉ

relative à une demande d'autorisation d'exploiter au titre du  
**CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**  
conformément aux articles L331-3, D. 331-4-1 et R. 331-4 du code rural et de la pêche maritime

Liste des parcelles objet de la demande d'autorisation d'exploiter n°2020-22-04-40

Date de la demande : 02 juin 2020

Nom du demandeur : Monsieur PIERUCCI Michel Noël

Dans le cadre d'une installation d'élevage ovin.

La date de limite de dépôt des demandes d'autorisation d'exploiter est fixée au : 24 juillet 2020

Toute demande déposée après cette date ne pourra être mise en concurrence avec la présente demande.

Les demandes d'autorisation d'exploiter doivent être déposées auprès de la DDTM de la Haute-Corse.  
Le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est téléchargeable sur le site internet "Mes démarches agriculture".

COMMUNES	SECTIONS CADASTRE	N° CADASTRE	SURFACES	SURFACES PAR PROPRIETAIRES	PROPRIETAIRES IDENTIFIES
TALLONE	D	1	3,1360	490,7279	SCEA SAINTE JULIETTE D'ARENA
TALLONE	D	2	6,5721		
TALLONE	D	3	1,5444		
TALLONE	D	4	16,9760		
TALLONE	D	5	1,8904		
TALLONE	D	6	0,5433		
TALLONE	D	7	2,5090		
TALLONE	D	77	4,0921		
TALLONE	D	79	2,1771		
TALLONE	D	80	2,2091		
TALLONE	D	81	0,6403		
TALLONE	D	82	2,2891		
TALLONE	D	83	19,5618		
TALLONE	D	84	0,7204		
TALLONE	D	85	1,2326		
TALLONE	D	432	0,3661		
TALLONE	C	88	0,2268		

TALLONE	C	89	9,1100		
TALLONE	C	97	7,6000		
TALLONE	C	98	11,9860		
TALLONE	C	102	2,8966		
TALLONE	C	103	7,1800		
TALLONE	C	104	3,7634		
TALLONE	C	105	0,0402		
TALLONE	C	106	0,0706		
TALLONE	D	340	16,9080		
TALLONE	C	74	0,2411		
TALLONE	C	75	66,2083		
TALLONE	C	90	2,8240		
TALLONE	C	91	7,4160		
TALLONE	C	92	58,4080		
TALLONE	C	93	6,5440		
TALLONE	C	94	0,0720		
TALLONE	C	95	7,5840		
TALLONE	C	96	0,3120		
TALLONE	C	99	4,3160		
TALLONE	C	100	68,7273		
TALLONE	C	101	2,4060		
TALLONE	C	144	0,0600		
TALLONE	C	145	35,1677		
TALLONE	C	146	0,0957		
TALLONE	D	110	0,3164		
TALLONE	D	343	1,5721		
TALLONE	D	718	21,9347		
TALLONE	D	724	21,8183		
TALLONE	D	920	2,5000		
TALLONE	D	899	22,4689		
TALLONE	C	72	0,3467		
TALLONE	C	73	0,2214		
TALLONE	C	70	14,3224		
TALLONE	C	71	18,6035		
		<b>TOTAL :</b>	<b>490,7279</b>	<b>490,7279</b>	

La parcelle D 343 sur la commune de Tallone a une superficie totale de 03 ha 59 a 61 ca  
La parcelle D 718 sur la commune de Tallone a une superficie totale de 26 ha 53 a 68 ca  
La parcelle D 724 sur la commune de Tallone a une superficie totale de 28 ha 44 a 43 ca  
La parcelle D 920 sur la commune de Tallone a une superficie totale de 32 ha 49 a 35 ca  
La parcelle C 70 sur la commune de Tallone a une superficie totale de 17 ha 33 a 64 ca  
La parcelle C 71 sur la commune de Tallone a une superficie totale de 19 ha 68 a 95 ca

# *Certificat d'affichage*

## Commune de Tallone

Le maire de Tallone soussigné certifie avoir affiché l'information liée à l'autorisation préalable d'exploiter de Monsieur PIERUCCI Michel Noël durant la période d'un mois soit du 24 juin 2020 au 24 juillet 2020 au lieu habituel d'affichage de la commune.

à Tallone, le                    /                    /2020

le maire,

signé (prénom, nom)  
cachet,

**Prière de bien vouloir retourner ce certificat complété,  
daté, signé et muni du cachet de votre mairie au  
Service Économie Agricole  
de la direction départementale des Territoires et de la Mer**

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
Service Economie Agricole

Bastia, le 22 juin 2020

Le directeur départemental  
des Territoires et de la Mer

à

Références à rappeler : LA/2020-22-04-40  
Dossier suivi par : Lucie ALBERTINI  
Téléphone : 04 95 32 97 29  
Mel : lucie.albertini@haute-corse.gouv.fr

Monsieur le Maire de Tallone  
Mairie  
20270 TALLONE

Objet : Contrôle des structures - autorisation préalable d'exploiter.  
Réf :  
PJ : Publicité et certificat d'affichage.

Monsieur le Maire,

Conformément à l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020, modifiée par l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire, la suspension des délais administratifs pendant une période dite dérogatoire comprise entre le 12 mars 2020 et le 23 juin 2020 inclus s'applique également aux procédures relatives au contrôle des structures et notamment aux mesures de publicité prévues à l'article R331-4 du code rural et de la pêche maritime.

Les dossiers pour lesquels la date limite de dépôt de candidature concurrente, fixée dans la publicité, est comprise entre le **12 mars 2020 et le 23 juin 2020 inclus** feront l'objet d'une nouvelle procédure de publicité **d'un mois entre le 24 juin 2020 et le 24 juillet 2020**.

**Pour les dossiers déposés complets à compter du 24 juin 2020**, donc non impactés par la crise sanitaire et les mesures de suspension/report des délais administratifs, la durée de publicité repassera à un affichage de **1 mois** au lieu habituel d'affichage de la commune et sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Corse.

A ce titre, vous trouverez ci-joint les certificats d'affichage à me retourner dûment complété, dès cette formalité accomplie.

En vous remerciant par avance, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du Service Économie Agricole,

Vincent DELOR